

Même si notre leader était prêt à parler immédiatement en réponse à toute déclaration que le premier ministre voudrait faire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: C'est une chance que vous n'avez pas prêté serment, Stanley.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon chef fait toujours ce que je dis qu'il fera. Nous croyons aussi qu'il serait opportun d'examiner le bill tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse ainsi que la déclaration du premier ministre avant d'aller plus loin.

Nous acceptons aussi la proposition de faire étudier ce bill, après la deuxième lecture, par le comité plénier au lieu de le renvoyer au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Nous avons souscrit à l'entente qui a été conclue à ce sujet aujourd'hui.

● (1420)

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que les bills en cause soient présentés maintenant et que la séance soit suspendue jusqu'à 4 heures?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE PRÉVOYANT UN RAJUSTEMENT TRIMESTRIEL DE LA PENSION

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-219, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand ce bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE 1973 MODIFIANT LE DROIT STATUTAIRE (PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES)

MESURE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE LA LIMITE DE 2% À L'INDEXATION, L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ, ETC.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-220, tendant à modifier le

Question de privilège—M^{lle} MacDonald

droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, sans doute y a-t-il lieu de signaler que nous sommes disposés à débattre en comité plénier le bill sur la sécurité de la vieillesse. Si cela était entendu, la Chambre pourrait consentir à suspendre ses travaux jusqu'à 4 heures.

M. l'Orateur: Les députés sont-ils d'accord pour que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à l'appel du timbre à 4 heures?

Des voix: D'accord.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 2 h 23 de l'après-midi.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 4 heures.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^{lle} MACDONALD—L'INTERROGATOIRE PAR LA POLICE AU SUJET DE DOSSIERS DISPARUS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES—RENVOI AU COMITÉ

M. l'Orateur: A l'ordre. Au début de l'après-midi, la représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a posé la question de privilège. La présidence a jugé à ce moment-là que la question de privilège paraissait bien fondé. Sur la suggestion de quelques députés, on était tombé d'accord sur le fait que les formalités subséquentes pourraient être examinées à la suite d'entretiens ou de consultations entre les leaders de la Chambre. Ces entretiens ont eu lieu et on s'est entendu pour que la motion soit mise aux voix et que la question soit renvoyée sans débat au comité des privilèges et des élections.

Je vais donc mettre aux voix la motion de la représentante de Kingston et les Îles, appuyée par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather):

Que toutes les questions relatives à l'interrogatoire que mon personnel et moi-même avons subi vendredi dernier soient renvoyées au comité des privilèges et élections pour étude et rapport.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)